

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 735 701

②1 N° d'enregistrement national : **95 07880**

⑤1 Int Cl[®] : A 63 G 13/08

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 23.06.95.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 27.12.96 Bulletin 96/52.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SARL M MAB SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE — FR.

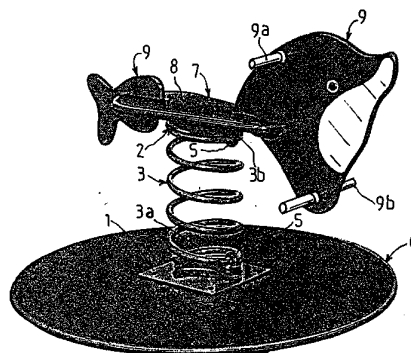
⑦2 Inventeur(s) : GASSMANN FRANCOIS.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : CABINET LAURENT ET CHARRAS.

⑤4 STRUCTURE PORTEUSE DE MOBILIER URBAIN A USAGE DE JEUX D'ENFANTS.

⑤7 Cette structure est remarquable en qu'elle comprend essentiellement au moins un élément inférieur (1) et au moins un élément supérieur (2) en forme de plaque d'appui et agencés chacun sur leur face en regard pour recevoir, guider et fixer un élément intermédiaire du type ressort à boudins (3); l'élément inférieur étant également équipé pour coopérer avec un moyen de liaison ferme au sol, tandis que l'élément supérieur est agencé pour former directement ou pour coopérer avec une assise (7) profilée selon les modèles et apte à servir de support à des éléments complémentaires tels que figurines animalières (9).



FR 2 735 701 - A1



STRUCTURE PORTEUSE DE MOBILIER URBAIN A
USAGE DE JEUX D'ENFANTS

5 L'objet de l'invention se rattache au secteur technique des équipements ludiques de lieux publics ou privés.

10 On connaît divers types de mobilier urbain installés notamment dans les squares, les jardins, les halls de lieux publics, les aires de repos..... En particulier, on connaît les éléments de jeux d'enfants tels que les jeux sur ressort ou figurines animalières, les jeux balançant sur ressort du genre balançoire. Ces produits sont généralement conçus de différentes façons pas toujours avec toutes les garanties de fiabilité, de sécurité ou d'esthétique, c'est pourquoi, selon l'invention, on a voulu standardiser ce type de jeux tout en veillant à offrir aux enfants des produits solides, sécurisants, et agréable à
15 l'oeil.

Pour cela, et selon une première caractéristique, la structure porteuse universelle comprend essentiellement au moins un élément inférieur et au moins un élément supérieur en forme de plaque
20 d'appui et agencés chacun sur leur face en regard pour recevoir, guider et fixer un élément intermédiaire du type ressort à boudins ; l'élément inférieur étant également équipé pour coopérer avec un moyen de liaison ferme au sol, tandis que l'élément supérieur est agencé pour former directement ou pour coopérer avec une assise
25 profilée selon les modèles et apte à servir de support à des éléments complémentaires tels que figurines animalières.

Ces caractéristiques et bien d'autres encore ressortiront de la description qui suit.

30 Pour fixer l'objet de l'invention sans toutefois le limiter, dans les dessins annexés :

- la figure 1 est une vue en perspective illustrant un exemple de réalisation de jeu sur ressort selon l'invention.

- la figure 2 est une vue de dessus d'un élément support selon l'invention, le ressort étant enlevé.

5 - la figure 3 est une vue en coupe partielle illustrant un moyen de liaison de l'extrémité du ressort avec l'élément ou plaque d'appui.

- la figure 4 est une vue en coupe partielle montrant un moyen de bridage de la première spire du ressort sur la plaque d'appui.

- la figure 5 est une vue de dessous illustrant un élément supérieur formant directement l'assise à laquelle sont fixés les extrémités complémentaires ou figurines animalières.

15 - la figure 6 est une vue en coupe longitudinale de l'assise selon la figure 5.

- la figure 7 est une vue de dessous illustrant l'assemblage d'un élément supérieur avec un support en croix pour quatre assises ou sièges.

20 - la figure 8 est une vue en coupe illustrant l'assemblage selon la figure 7.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant sous des formes non limitatives de réalisation illustrées aux figures des dessins.

25 La structure selon l'invention comprend principalement deux éléments de même nature du type plaques d'appui, à savoir : un élément inférieur (1) et un élément supérieur (2) reliés entre eux par un ressort de grandes dimensions (3).

30 Les deux éléments présentent une semelle (1a-2a) percée d'orifices (1b-2b) aux quatre angles pour leur assemblage avec des

éléments complémentaires, les faces en regard des semelles
présentent, de préférence directement de moulage, une rampe (1c-2c)
en demi-cercle et à section concave pour recevoir et guider
respectivement la première et la dernière spire (3a-3b) du ressort (3)
5 dont les extrémités (3a1-3b1) sont engagées dans un oeillet (1d-2d)
des semelles jusqu'à buter contre une saillie (1e-2e) desdites semelles.
Un moyen de blocage desdites extrémités du type vis-pointeau (4)
traversant la semelle sous l'oeillet, est prévu pour assurer une mise en
10 compression du ressort.

10 A l'opposé, la première et la dernière spire reposant dans la
rampe sont fixées par des brides ou cavaliers (5), traversant des
bossages (1f-2f) et dont les écrous de blocage sont logés dans une
entaille (1g-2g) des semelles.

15 A noter que ce montage de ressort évite tout écrasement donc
tout coincement intempestif entre les deux premières spires.

L'élément inférieur (1) est destiné à prendre appui au sol et à
y être fixé par les orifices (1b-2b) soit de manière autostable sur un
plateau anti-dérapant (6) comme on le voit à la figure 1, soit sur un
20 plot en béton enterré, soit encore sur une armature métallique
également enterrée.

L'élément supérieur (2) est soit identique à l'élément (1),
comme expliqué plus haut, et ses orifices (2b) permettent la fixation
d'une assise quelconque (7) ou bien l'assise (7) présente directement
25 de moulage, comme illustré aux figures 5 et 6, la rampe d'appui et de
guidage (7a) du ressort, l'oeillet (7b) d'engagement de l'extrémité du
ressort et sa butée (7c), ainsi que les bossages (7d) de bridage de la
dernière spire du ressort.

30 Dans les deux cas, l'assise (7) peut être prévue sous la forme
d'une surface ovoïde avec un bourrelet périphérique (7e) de

rigidification pour recevoir un plateau (8) en matériau du type antidérapant multiplis pour constituer un siège proprement dit (figure 7).

5 Cette assise, comme on le voit aux figures 1, 5, et 6, peut également servir de support à des éléments de figurines animalières (9) et autres accessoires décoratifs, et/ou permettant aux enfants de se tenir par des poignées (9a) et des repose-pieds (9b)

10 A cet effet, l'assise 7 présente par exemple aux extrémités longitudinales de la forme ovoïde, des fentes (7f) d'engagement desdits éléments de figurines débouchant dans des ouvertures d'allègement (7g). De part et d'autre, desdites fentes sont aménagées en dessous des pattes (7h) pour assurer l'assemblage desdits éléments de figurines avec l'assise par des vis (10) ou moyens similaires
15 traversant les pattes et les éléments de figurines. Comme on le voit également, lesdits éléments de figurines présentent un talon (9c) destiné à chevaucher le plateau (8) formant siège et donc à le maintenir plaqué évitant ainsi toutes vis apparentes.

20 A noter, que les fentes et allègements de l'assise apportent une élasticité renforçant le blocage des éléments de figurines.

Dans le cas illustré aux figures 7 et 8 appliqué à un jeu à ressort à quatre sièges, l'élément supérieur (2) est assemblé par des vis (12) au niveau des orifices (2b), aux quatre branches d'un croisillon-support (11) portant en bout les assises (7) ou sièges
25 proprement dits. Pour cacher lesdites vis (12), on prévoit une plaque de recouvrement (13) sur les branches du croisillon qui est alors fixée par des vis (14) traversant lesdites branches en étant elles-mêmes cachées par l'élément supérieur (2) et se vissant dans des trous taraudés (15a) formés dans les extrémités des branches (15b) d'un
30 volant central (15) de maintien manuel.

Bien entendu, la même structure peut être mise en oeuvre pour des jeux du type balançoire avec un seul ressort central ou bien avec une articulation centrale et deux ensembles éléments-ressort de part et d'autre. On peut également prévoir plusieurs ensembles à
5 ressort pour les jeux avec figurines pouvant recevoir plusieurs enfants.

A noter encore que tous les composants répondent aux normes de sécurité en vigueur par leurs matières premières nobles, leurs formes arrondies, leur inaltérabilité, et l'absence d'organes
10 agressifs apparents.

15

20

25

30

REVENDEICATIONS

- 5
10
15
20
25
30
- 1- Structure porteuse universelle de mobilier urbain à usage de jeux d'enfants, caractérisée en ce qu'elle comprend essentiellement au moins un élément inférieur (1) et au moins un élément supérieur (2) en forme de plaque d'appui et agencés chacun sur leur face en regard pour recevoir, guider et fixer un élément intermédiaire du type ressort à boudins (3) ; l'élément inférieur étant également équipé pour coopérer avec un moyen de liaison ferme au sol, tandis que l'élément supérieur est agencé pour former directement ou pour coopérer avec une assise (7) profilée selon les modèles et apte à servir de support à des éléments complémentaires tels que figurines animalières (9).
- 2- Structure porteuse selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments (1,2,7) présentent de préférence directement de moulage, une rampe (1c, 2c, 7a) en demi-cercle et à section concave pour recevoir et guider respectivement la première et la dernière spire (3a-3b) du ressort.
- 3- Structure porteuse selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments (1,2,7) présentent, de préférence directement de moulage, un oeillet (1d, 2d, 7b) d'engagement des extrémités (3a1, 3b1) du ressort jusqu'à buter contre une saillie (1c,2c) desdits éléments.
- 4- Structure porteuse selon la revendication 3, caractérisée en ce que les extrémités (3a1, 3b1) du ressort sont bloqués en compression par des vis-pointeaux (4) traversant les éléments (1,2,7) sous l'oeillet.

5 -5- Structure porteuse selon la revendication 1, caractérisée en ce que la première et la dernière spire (3a-3b) du ressort sont reliées aux éléments (1,2,7) par des brides ou cavaliers (5) traversant des bossages (1f, 2f,7d) desdits éléments et fixés par des écrous logés dans des entailles des éléments.

10 -6- Structure porteuse selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'assise (7) est établie sous une forme ovoïde avec un bourrelet périphérique (7e) de rigidification pour recevoir un plateau (8) ou siège proprement dit.

15 -7- Structure porteuse selon la revendication 6, caractérisée en ce que l'assise (7) présente aux extrémités longitudinales de la forme ovoïde des fentes (7f) d'engagement d'éléments de figurines animalières (9) et autres accessoires ; lesdites fentes débouchant dans des ouvertures d'allègement (7g) ; de part et d'autre desdites fentes, des pattes (7h) assurant la fixation par vis (10) ou similaires, desdits éléments de figurines.

20 -8- Structure porteuse selon la revendication 7, caractérisée en ce que les éléments figurines présentent au dessus de leur fente (7f) d'engagement, un talon (9c) destiné à chevaucher le plateau ou siège (8) et ainsi à le maintenir plaqué sur l'assise.

25 -9- Structure porteuse selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément supérieur (2) est relié à un croisillon (11) portant en bout de chaque branche des assises (7) ou sièges, tandis qu'un volant central de maintien (15) est également fixé sur le croisillon (11) en retenant ainsi une plaque de recouvrement (13).

30

-10- Structure porteuse selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle est unique ou multiple suivant la configuration ou l'importance du mobilier urbain à réaliser.

5

10

15

20

25

30

1/4

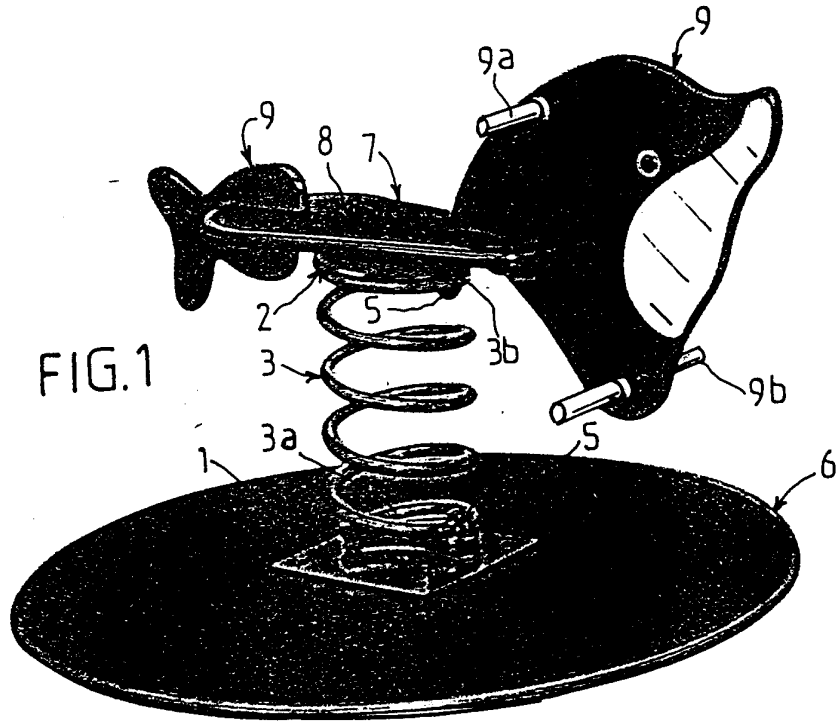
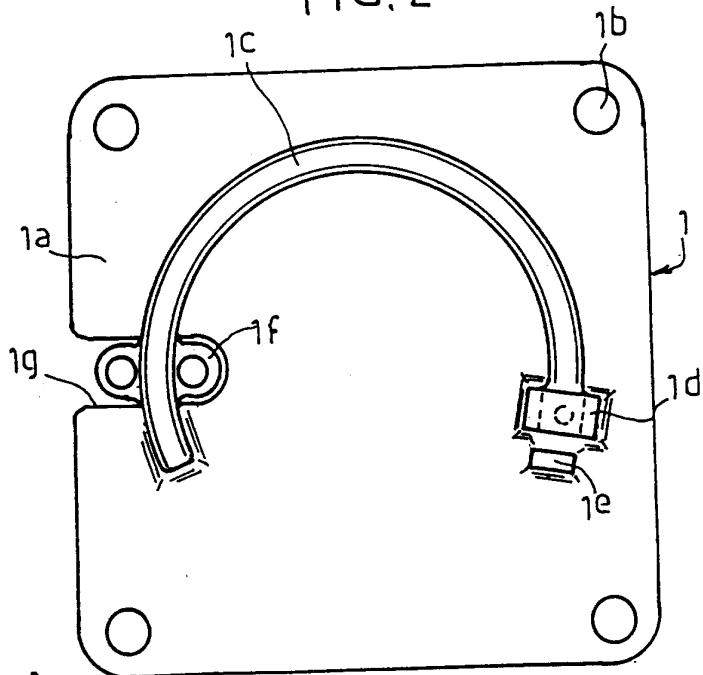


FIG. 2



2/4

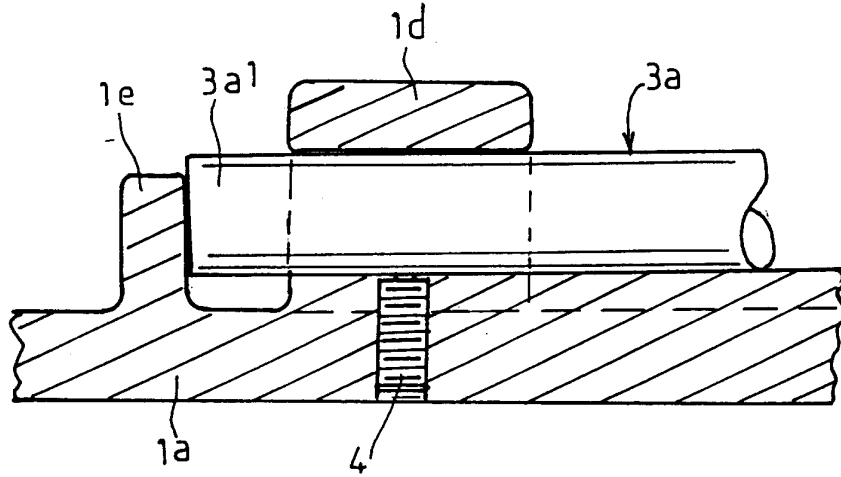


FIG. 3

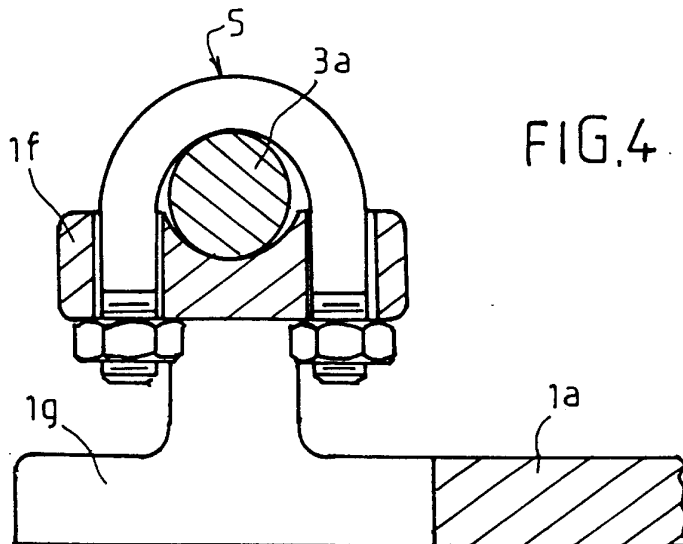
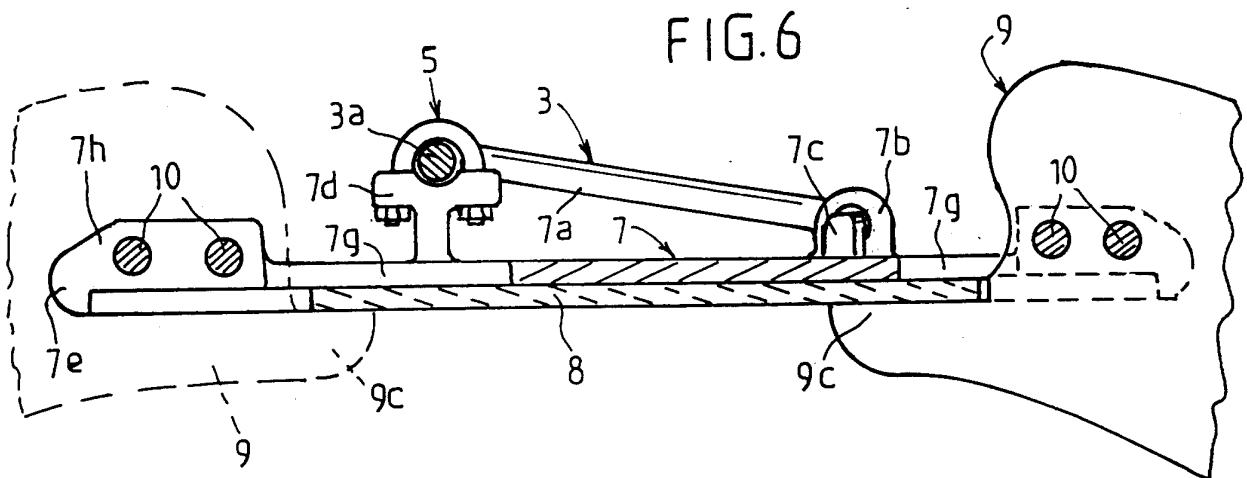
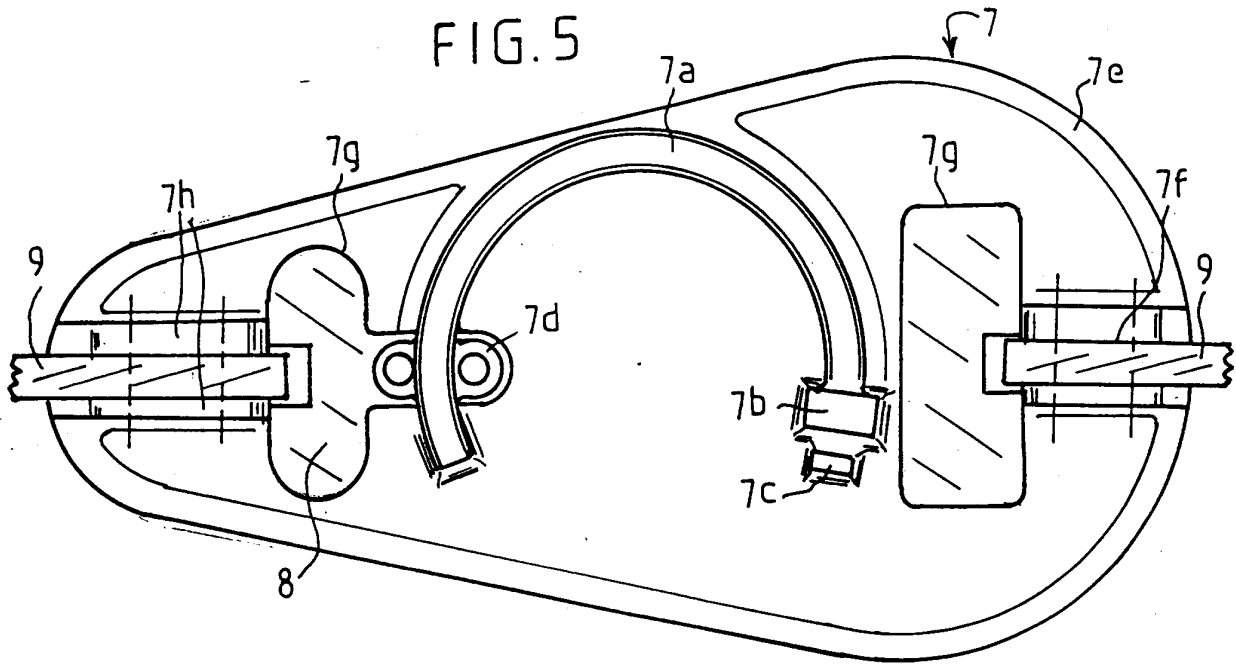


FIG. 4

3/4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	EP-A-0 597 775 (CHENARD ET AL.)	1,2,5,10
Y	* colonne 3, ligne 13 - ligne 30; figures *	4,6

X	FR-A-2 676 935 (KOMPAN A/S)	1-3,10
	* revendications 7,8; figures *	

X	US-A-2 996 298 (GROSSE ET AL.)	1,2,10
	* colonne 3, ligne 4 - ligne 7; figures *	

A	DE-A-44 21 148 (DONBAEK)	1,2,5
	* abrégé; figures *	

Y	US-A-1 784 692 (KLINE)	4,6
	* le document en entier *	

A	US-A-5 415 590 (STEINGRABER ET AL.)	9
	* figure 4 *	

		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A63G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 Février 1996		Godot, T
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (F04C13)